

Avis de constitution

SOCIETE « ARLETTE & SENY TRADING » en abrégé « A&S TRADING »

Siège ABIDJAN YOPOUGON NIANGON SUD-EST, Lot
1413, Ilot 88

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 19/07/2024 reçus par Me KOUAME ASHANTY , et enregistrés au CEPICI le 25/07/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARLETTE & SENY TRADING » en
abrégé « A&S TRADING »

Objet : La Société a pour objet en République de Côte d'Ivoire et à l'Etranger :

- Négoce en commerce international, manutention, import et export ;
- Achat et vente de produits tropicaux et agro-alimentaire ;
- Acquisition, location, concession et vente de tous biens meubles et immeubles ; fournitures de bureaux ;
- BTP et architectures ainsi que les différents corps de métiers y intervenants ;
- Transfert et système de monétisation (espèces et électronique) ;
- Transport des personnes et des biens ;
- Exploitation de tous contrats de licence et de franchise ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON NIANGON SUD-EST, Lot
1413, Ilot 88

Dirigeant(s) M SENY N'DRY (COGÉRANT), Mme OUSSOU
AYA ARLETTE (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-06929 du 23/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°48917/GTCA/RC/2024 du 23/10/2024

